

## Présupposition et implicature : où passe la frontière ?<sup>1</sup>

Jacques Moeschler<sup>2</sup>

Département de linguistique, Université de Genève

jacques.moeschler@unige.ch

### Introduction

Il en est de la science comme des informations journalistiques : certains événements apparaissent, mobilisent les médias et le public, puis disparaissent, sans raison précise, et réapparaissent sans prévenir, sans que quiconque ne comprenne pourquoi.

Dans le domaine de la linguistique théorique, un certain nombre de thèmes dominant une voire deux décennies, disparaissent et certains reviennent<sup>3</sup>. Dans les domaines de la sémantique et de la pragmatique, les années soixante-dix et quatre-vingt-dix ont vu un grand nombre de travaux sur les présuppositions (Kempson, 1975, Wilson, 1975, Kiparsky et Kiparsky, 1971, Gazdar, 1979, Ducrot, 1972, Rogers et al., 1977, Oh et Dinneen, 1979, Kiefer, 1974, Levinson, 1983 pour une synthèse) et les actes de langages (Cole et Morgan, 1975, Searle, 1969, 1979, Searle et Vanderveken, 1985), alors que depuis les années quatre-vingt-dix, c'est essentiellement le thème des implicatures qui est en pool position (Levinson, 2000, Sperber et Wilson, 1986, Horn, 1984, 1989, Geurts, 2010, Blakemore, 1992, Carston, 2002, Chierchia et McConnell-Ginet, 1990, Chierchia, 2013, Potts, 2005). Cela dit, tous les *handbooks* publiés depuis le début des années 2000 ont des entrées sur ces trois thèmes, avec une insistance plus forte sur la question des présuppositions et des implicatures que sur celle des actes de langage (cf. par exemple Moeschler et Reboul, 1994, Horn et Ward, 2004, Schmid, 2012, Allan et Jaszczolt, 2012).

---

<sup>1</sup> Article écrit dans le cadre du projet de recherche FNSRS LogPrag (*Sémantique et pragmatique des mots logiques*, projet n° 100012\_146093, 2014-2017). Merci à Joanna Blochowiak et à Karoliina Lohiniva pour leurs commentaires.

<sup>2</sup> Je dédie cet article aux victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo du 7 janvier 2015. Ce jour-là, j'étais en pleine rédaction, que j'ai alors interrompue. Bernard Maris m'a appris à lire l'économie autrement, Wolinski a formé ma jeunesse, et Cabu a été le caillou dans la chaussure qui oblige à réfléchir. Ma pensée accompagne les autres victimes, quel qu'ait été leur fonction dans le journal. Qu'ils en soient tous remerciés, à jamais !

<sup>3</sup> Ceci n'est pas exclusif de la sémantique et de la pragmatique : on constate par exemple que l'un des thèmes centraux de la thèse de Ross (1968), les flots, est redevenu au centre de la théorie de la localité et de la minimalité relativisée (Rizzi, 1990, 1994).

Ces dernières années, un regain d'intérêt pour la présupposition a été observé, et peut certainement s'expliquer à cause des changements importants de la théorie sémantique, notamment la sémantique dynamique (Roberts, 2004, Beaver, 2001) et la sémantique intensionnelle (von Stechow et Heim, 2011) – pour une synthèse, voire Beaver et al. (2013). D'un autre côté, des notions anciennes, dans la perspective de la pragmatique gricéenne, comme les implicatures conventionnelles, sont revenues au centre d'un certain nombre de recherches, notamment sur les particules et des phénomènes comme les clivées et les phrases exclusives (Beaver, 2014).

Le tableau général, ancien, qui faisait des présuppositions un phénomène sémantique et des implicatures un phénomène pragmatique, s'est cependant fissuré dès les premiers travaux gricéens sur la présupposition, comme l'ont montré les ouvrages de Kempson et de Wilson, publiés tous les deux en 1975. Dès la fin des années 70, des tentatives ont été faites pour renoncer à la notion de présupposition, soit en recourant au concept d'implicature conventionnelle (Karttunen et Peters, 1979), soit à celui d'implication ordonnée (Wilson et Sperber, 1979), soit encore en abandonnant la définition classique des présuppositions (basées sur la relation d'implication) pour lui donner un contenu pragmatique (Stalnaker, 1977).

Dès lors, il semble utile de clarifier la portée et le domaine de concepts comme ceux de présupposition sémantique, présupposition pragmatique, implicature conventionnelle et implicature conversationnelle. Cet article a pour objectif de donner une place précise à ces notions dans le cadre d'une approche pragmatique formelle, basée principalement sur le travail fondateur de Grice (1989). Il aura aussi comme objectif second de réfléchir à la question de l'interface sémantique-pragmatique, et des critères qui permettent d'en donner une frontière précise.

Le chapitre est construit de la manière suivante. La section 2 rappelle quelles sont les principales options permettant de définir sémantique et pragmatique. La section 3 examine les versions classiques des présuppositions sémantique et pragmatique. La section 4 donne les définitions des principaux types d'implicatures, et enfin la section 5 propose des critères permettant de différencier présupposition et implicature.

## **2. Sémantique et pragmatique**

Depuis la thèse de Gazdar (1979), la frontière entre la sémantique et la pragmatique a été définie d'une manière claire, sur la base de critères définis par Grice (1989) : la pragmatique = le sens – les conditions de vérité.

Cette définition a permis de donner lieu à des périmètres précis pour la sémantique et la pragmatique : la sémantique a pour objet la signification vériconditionnelle, la pragmatique la signification non vériconditionnelle. La signification vériconditionnelle correspond à ce que la philosophie du langage a défini comme le *sens* et la *référence* : c'est l'étude de la *proposition* exprimée par la phrase.

Deux précisions doivent être faites : (i) la proposition correspond au sens littéral ; (ii) le sens littéral n'est pas équivalent à la signification linguistique ou compositionnelle. La première précision implique que la proposition a deux composants : le sens et la référence, ce qui correspond à la définition classique d'Austin<sup>4</sup> et de Searle<sup>5</sup>, dans la théorie des actes de langage, alors que la seconde implique que la détermination de la proposition exprimée, correspondant au sens littéral, n'est pas le résultat compositionnel de la signification linguistique, mais un processus contextuel<sup>6</sup>.

La proposition, à savoir le contenu qui peut être évalué comme vrai ou faux, est donc le résultat d'un processus à la fois sémantique et pragmatique : il est sémantique parce qu'il est compositionnel et il est pragmatique parce que contextuel<sup>7</sup>.

Cette première définition est conforme à l'un des premiers programmes de recherche en pragmatique, qui a consisté à comprendre le rapport entre le sens littéral et le sens non littéral, ou implicite. On citera, dans la théorie des actes de langage, les hypothèses de Searle sur les actes de langage indirects, dans lesquels le locuteur réalise deux actes illocutionnaires, un acte *secondaire* (par exemple de question comme en 1) et un acte illocutionnaire *primaire*, ici de requête (2) (cf. Searle, 1979) :

- (1) Peux-tu me passer le sel ?
- (2) Je te demande de me passer le sel.

---

<sup>4</sup> Dans Austin (1962 : 94), la signification (*meaning*) est définie comme *sens* et *référence* : « the utterance [of certain words with a certain construction] with a certain 'meaning' in the favourite philosophical sense, i.e. with a certain sense and with a certain reference ».

<sup>5</sup> Correspondant aux actes de référence et de prédication (Searle, 1969 : 23). « Referring and predicating = performing *propositional acts* » (*ibid.* : 24).

<sup>6</sup> « (...) in general the notion of literal meaning of a sentence only has applications relative to a set of contextual or background assumptions » (Searle, 1979 : 117).

<sup>7</sup> Le même argument peut être donné pour les actes de référence : l'attribution d'un référent à une expression référentielle est un processus pragmatique (Strawson, 1950).

De même, dans sa théorie des métaphores, Searle décrit le sens métaphorique (PAR) comme dérivé d'un sens littéral (MET), dont l'un des critères est la fausseté de la proposition exprimée<sup>8</sup>. Ce genre d'approche, que Ortony (1979) a qualifié de *non constructiviste*, à savoir distinguant entre sens littéral et sens non littéral, en faisant de l'étape du sens non littéral un passage obligé pour obtenir le sens intentionné du locuteur, correspond à la stratégie décrite par Grice pour la dérivation du sens implicite (ou *implicature*). Voici comment Grice décrit le calcul d'une implicature :

« A general pattern for the working out of a conversational implicature might be given as follows : 'He as said that *p* ; there is no reason to suppose that he is not observing the maxims [of conversation], or at least the CP [cooperative principle] ; he could not be doing this unless he thought that *q* ; he knows (and knows that I know that he knows) that I can see that the supposition that he thinks that *q* is required ; he has done nothing to stop me thinking that *q* ; he intends me to think, or is at least willing to allow me to think, that *q* ; and so he has implicated that *q*' » (Grice, 1989 : 31).

Dans le cas des implicatures, la correspondance entre non-littéralité et non-vériconditionnalité est parfaite : une implicature (cf. section 4) est une signification à la fois non littérale et non vériconditionnelle. Elle est non littérale car elle est calculée sur la base de ce qui est DIT, et elle est non vériconditionnelle, car elle ne contribue pas aux conditions qui déterminent la vérité d'une phrase. Ceci peut être illustré à la fois par les implicatures conventionnelles (3) et par les implicatures conversationnelles (4) :

- (3) a. Même Jean aime Marie  
 b. Implicature conventionnelle : (i) Il est surprenant que Jean aime Marie ; (ii) Jean n'est pas le seul à aimer Marie.
- (4) a. Quelques étudiants sont venus au congrès.  
 b. Implicature conversationnelle : tous les étudiants ne sont pas venus au congrès.

En effet, le contenu de l'implicature ne participe pas aux conditions de vérité de l'énoncé : les implicatures (3b) peuvent être fausses et la proposition exprimée par (3a) (JEAN AIME MARIE) vraie ; de même s'il se trouve que tous les étudiants sont venus au congrès, la proposition

---

<sup>8</sup> « Because in metaphorical utterances what the speaker means differs from what he says (...), in general we shall need two sentences for our examples of metaphor – first the sentence uttered metaphorically, and second a sentence that expresses literally what the speaker means when he utters the first sentence and means it metaphorically. Thus 3, the metaphor (MET) :

3. (MET) It's getting hot in here

corresponds to 3, the paraphrase (PAR) :

3. (PAR) The argument that is going on is becoming more vituperative » (Searle, 1979 : 81-2).

exprimée par (4a) est vraie (*tous les x implique quelques x*), et l'implicature conversationnelle peut donc être fautive, comme le montre (5)<sup>9</sup> :

(5) Quelques étudiants, en fait tous, sont venus au congrès.

Cette première distinction entre sémantique et pragmatique a cependant été mise en question par le second critère utilisé par Grice pour définir les faits pragmatiques : ceux-ci peuvent en effet être conventionnels ou conversationnels. La définition traditionnelle de la sémantique, qui associe à la signification linguistique la propriété d'être conventionnelle, est donc refusée, car le critère dominant est celui de vériconditionnalité. Dans cette hiérarchie, on a donc la typologie suivante des contenus sémantiques et pragmatiques :

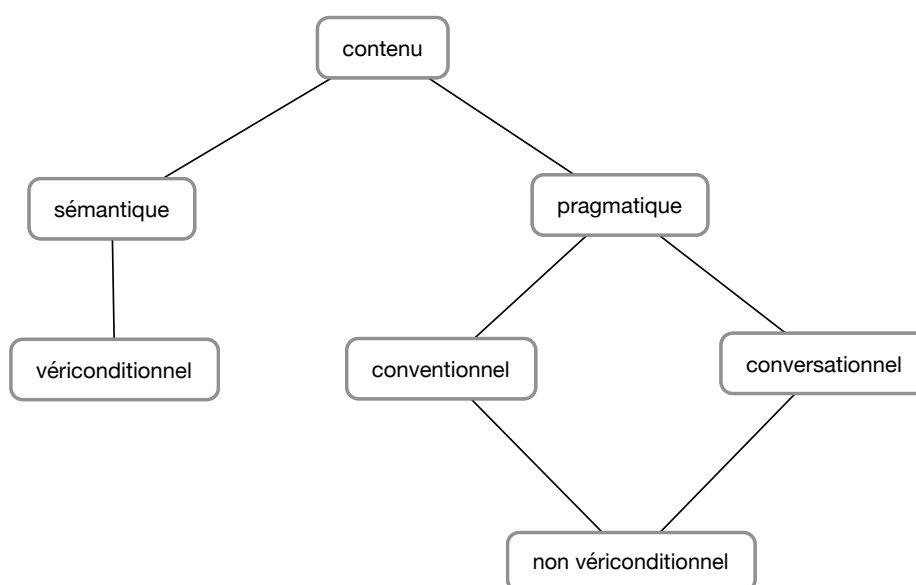


Figure 1 : la vision classique de la frontière entre sémantique et pragmatique

Ce tableau a été cependant mis en brèche dans les années quatre-vingts, avec l'émergence de la Théorie de la Pertinence (Sperber et Wilson, 1986/1995, Wilson et Sperber, 2004, Wilson et Sperber, 2012, Carston, 2002 ; voir aussi Moeschler et Reboul, 1994 et Reboul et Moeschler, 1998 pour une présentation synthétiques). L'une des hypothèses centrales de l'approche gricéenne, comme nous l'avons vu, est de faire du critère de vériconditionnalité le

<sup>9</sup> En revanche, et c'est un critère de définition des implicatures conventionnelles, une implicature conventionnelle ne peut être fautive, sans entraîner une contradiction dans l'énoncé :

# *Même Jean aime Marie, {mais il est en fait le seul à l'aimer, mais ce n'est pas surprenant}*.

critère décisif pour distinguer sémantique et pragmatique. Mais il a été montré, notamment avec les travaux de Carston (2002) et l'article de Wilson et Sperber (1993, cf. aussi Wilson et Sperber, 2012, chapitre 8), que le contenu explicite, ou *explicitature*<sup>10</sup>, est d'une part le résultat d'un développement (au sens d'enrichissement) pragmatique, et en second lieu contribue aux conditions de vérité de l'énoncé.

L'argument principal a été donné par les constituants inarticulés (Perry, 1993, Korta et Perry, 2011, Récanati, 2010). En effet l'interprétation d'un énoncé simple comme (6) suppose, outre l'identification du temps de l'énonciation, la localisation du lieu, qui n'est pas articulé (pour le temps, le présent indique que l'événement est cotemporel avec le moment de l'énonciation) :

(6) Il pleut [I].

L'interprétation complète de l'énoncé consiste donc à saturer la variable [I], et seul un enrichissement pragmatique, contextuel, le permet :

(7) Il pleut [à Ste-Cécile].

De manière plus intéressante, on a montré que le sens temporel voire causal d'un connecteur conjonctif comme *et* contribue non pas au sens implicite (*implicature*) mais au sens explicite (*explicitature*). On sait en effet que les implicatures sont bloquées dans certains contextes, comme les contextes conditionnels. Or lorsqu'on insère une conjonction comme *P et Q* dans une conditionnelle, l'inférence temporelle est conservée, mais en plus elle contribue aux conditions de vérité de l'énoncé. On en a pour preuve que les énoncés (8) et (9) ne sont pas synonymes, ce qui va à l'encontre de l'hypothèse pragmatique classique : en effet, si le sens temporel était obtenu par implicature, les conditions de vérité d'une conjonction devraient être identiques quel que soit l'ordre des conjoints<sup>11</sup>. Cet argument est contredit par (8) et (9), qui n'ont ni le même sens, ni les mêmes conditions de vérité (cf. Wilson et Sperber, 1993, Cohen 1971) :

(8) Si le vieux roi meurt d'une crise cardiaque et la république est déclarée, alors Tom sera content.

(9) Si la république est déclarée et le vieux roi meurt d'une crise cardiaque, alors Tom sera content.

<sup>10</sup> 'Explicitation' dans la traduction française de *Relevance* (Sperber et Wilson, 1989).

<sup>11</sup> Logiquement, *P et Q* est équivalent à *Q et P*.

On est donc dans une situation plus compliquée que prévue : la sémantique ne peut plus être définie par ses aspects conventionnels et vériconditionnels, puisqu'il y a des contenus pragmatiques vériconditionnels (explicatures) et conventionnels (implicature conventionnelle).

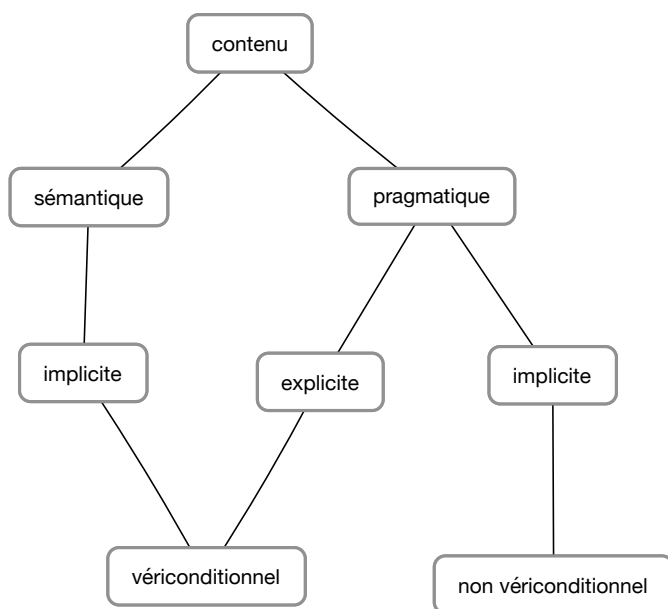


Figure 2 : la vision post-gricéenne de la frontière entre sémantique et pragmatique

Ce tableau s'est en fait complexifié avec la question de la présupposition. En effet, de quelle nature est la présupposition : sémantique ou pragmatique ? Est-elle un contenu vériconditionnel ou non vériconditionnel ?

### 3. Présuppositions sémantiques et pragmatiques

La question de la présupposition a une origine logique et non linguistique. Ce sont en effet les travaux de Frege (« Sinn und Bedeutung », cf. Frege, 1971 pour la traduction française) et de Russell (« On denoting »), respectivement de 1892 et de 1905, qui ont introduit une notion à l'origine utilisée pour exprimer une propriété non logique des phrases en langue naturelle (*Voraussetzung*). Pour bien comprendre l'importance de la présupposition pour la sémantique, rappelons l'argument de Frege.

Frege part de l'observation suivante : des énoncés comme (10) et (11) n'expriment pas pour Frege deux pensées – en d'autres termes leur sens n'est pas une pensée et leur dénotation n'est pas une valeur de vérité :

- (10) Celui qui a découvert la forme elliptique des orbites planétaires est mort dans la misère.

La raison est que, pour la subordonnée relative en (10), « le sens de la subordonnée n'est pas une pensée complète, (...) sa dénotation n'est pas une valeur de vérité, mais Kepler » (Frege, 1971 : 115). Le même argument est donné pour les noms propres :

- (11) Kepler mourut dans la misère.

En effet, « la pensée que le nom « Kepler » désigne un individu n'est pas pour autant contenue dans le sens de la proposition « Kepler mourut dans la misère » » (*ibid.*, 116). La raison est logique. Si tel était le cas, le sens de la phrase négative (12) devrait être équivalent de la disjonction de la négation des conjoints (13), car la phrase (11) devrait avoir comme sens la conjonction des propositions (14)<sup>12</sup> :

- (12) Kepler ne mourut pas dans la misère.  
 (13) Kepler ne mourut pas dans la misère ou le nom 'Kepler' ne dénote rien.  
 (14) Kepler mourut dans la misère et le nom de 'Kepler' dénote un individu.

En conséquence, « le nom 'Kepler' dénote un individu » n'est pas une pensée (une proposition) recevant une valeur de vérité. C'est ce que Frege appelle une *Voraussetzung*, malheureusement traduit par *supposition* dans la traduction française :

« Wenn man etwas behauptet, so ist immer die *Voraussetzung* selbstverständlich, dass die gebrauchten einfachen oder zusammengesetzten Eigennamen eine Bedeutung haben » (Frege 1892 : 40)<sup>13</sup>.

La justification plus générale, de nature psychologique, est la suivante :

« Presque toujours, semble-t-il, nous lions à une pensée principale que nous exprimons, des pensées annexes que l'auditeur associe, lui aussi, à nos paroles selon des lois psychologiques et bien que ces pensées ne soient pas réellement exprimées. Et parce qu'elles sont si évidemment liées à nos paroles, presque aussi étroitement que la pensée principale, nous voulons qu'elles soient effectivement exprimées en même temps que la principale » (Frege, 1971 : 122).

Cette analyse a donné lieu, par la suite, à une analyse en termes d'*implication*. Voici un passage très éclairant de Strawson (1977 : 22), pour la version française de son article de 1950 :

<sup>12</sup> Logiquement, la négation d'une conjonction est équivalente à la disjonction de la négation des conjoints : non(P et Q) ≡ non-P ou non-Q.

<sup>13</sup> « Quand on énonce une affirmation, on (*pré*) suppose toujours sans le dire que les noms propres y figurant, qu'ils soient simples ou composés, ont une dénotation » (Frege, 1971 : 115, la parenthèse (*pré*) est de moi).



« Dire : « Le roi de France est sage » implique, en un certain sens du mot, qu'il y a un roi de France. Cependant, il s'agit d'un sens très spécial et inhabituel d' « implique » (*implies*). « Implique », en ce sens, n'est certainement pas l'équivalent d' « entraîne » (*entails*) (ou « implique logiquement »). Et cela vient du fait que lorsque, en réponse à cet énoncé, nous disons (comme nous devrions) : « Il n'y a pas de roi de France », nous ne devons certainement pas dire que nous contredisons l'affirmation que le roi de France est sage. Nous ne disons certainement pas que cette affirmation est fausse. Nous indiquons bien plutôt une raison de dire que la question de savoir si ceci est vrai ou faux ne se pose tout simplement pas ».

Dans le sens utilisé par Strawson pour *impliquer*, la phrase négative *le roi de France n'est pas sage* continue à impliquer qu'il y a un roi de France.

Cela dit, la précaution terminologique de Strawson a vite été abandonnée, et dans tous les *textbooks* sur la présupposition (par exemple Levinson, 1983), la définition de la présupposition fait recours à l'entraînement (*entailment*, ou implication logique). Gazdar (1979 : 90) donne la définition suivante de la présupposition sémantique :

- (15)  $\phi$  présuppose  $\psi$  ssi  
 (i)  $\phi$  entraîne  $\psi$   
 (ii)  $\neg\phi$  entraîne  $\psi$

Cette définition est sémantique car elle est basée sur le test de la négation, et donc définit la présupposition en termes de conditions de vérité : la présupposition est ce qui résiste à la négation, ou, en d'autres termes, produit une proposition vraie lorsque son déclencheur est une proposition fausse. Mais on voit qu'on est éloigné des précautions de Frege, pour qui la présupposition est une conséquence d'une « imperfection du langage » (Frege, 1971 : 116). On est aussi éloigné de la précision terminologique de Strawson, qui distingue clairement *implication* et *entailment*. Cela dit, la définition en termes d'entraînement (*entailment*) a une conséquence importante. Selon la définition (15), une présupposition ne peut pas être fausse (elle est toujours vraie), et donc l'argument de Strawson devrait tomber. Voici une version, plus simple que celle de Gazdar (1979 : 90-1), de la démonstration, donnée par Levinson (1983 : 175) :

- (16) 1. A présuppose B  
 2. Donc A entraîne B et  $\neg A$  entraîne B  
 3. (a) Chaque phrase A a une négation  $\neg A$   
 (b) A est vraie ou A est fausse (bivalence)  
 (c) A est vraie ou  $\neg A$  est vraie (négation)  
 4. B doit toujours est vraie.

Or manifestement des exemples (17) montrent qu'une présupposition peut être fausse :

- (17) a. Le roi de France n'est pas sage, puisqu'il n'y a pas de roi de France.  
 b. Je n'ai pas cessé de fumer, puisque je n'ai jamais fumé.  
 c. Abi ne regrette pas d'avoir échoué, puisqu'elle a réussi.  
 d. Ma fille n'est pas au Japon, puisque je n'ai pas de fille.

Comment sortir de cette contradiction ? Tant Gazdar (1979) que Horn (1985) mentionnent une solution, celle de recourir à une logique à trois valeurs de vérité, ou logique trivalente (cf. Moeschler et Reboul, 1994 pour un développement de cette solution)<sup>14</sup>. Le seul problème est qu'adopter une logique à trois valeurs (vrai, faux, neutre) pour sauver la définition sémantique de la présupposition conduit nécessaire à une approche ambiguë de la négation.

La question de la négation est au cœur de la présupposition. Il semble en effet, et cela dans la plus pure tradition russellienne, que la négation en jeu peut avoir des propriétés à la fois logiques et pragmatique différentes, selon que sa portée est étroite (on parle de négation interne) ou large (négation externe). L'analyse de Russell de la phrase négative (18) est la suivante, où (19) correspond à la lecture avec négation interne, et (20) à la lecture externe de la négation :

- (18) Le roi de France n'est pas sage.  
 (19)  $\exists x[R(x) \wedge \neg \exists y (R(y) \wedge (x \neq y)) \wedge \neg S(x)]$   
 « il y a un  $x$  tel que  $x$  est roi, et il n'y a pas de  $y$  qui est roi et différent de  $x$ , et  $x$  n'est pas sage »  
 (20)  $\neg \exists x[R(x) \wedge \neg \exists y (R(y) \wedge (x \neq y)) \wedge S(x)]$   
 « il n'y a pas de  $x$  tel que  $x$  est roi, et il n'y a pas de  $y$  qui est roi et différent de  $x$ , et  $x$  est pas sage »

La différence entre les deux types de négation est certes possible dans une logique bivalente, mais n'est pas de grande utilité pour la théorie de la présupposition, car elle conduit l'impossibilité de la fausseté de la présupposition. Donc il faut une logique à trois valeurs de vérité, ce qui implique que la négation est ambiguë ou lexicalement (il faut alors deux opérateurs de négation) ou par portée (cf. Horn, 1985, Moeschler, 2013b pour une explicitation). Or une telle solution, si elle est techniquement possible, va à l'encontre de toute approche pragmatique, qui a pour principale ligne de conduite le principe du rasoir d'Occam modifié : « Senses are not to be multiplied beyond necessity » (Grice, 1989 : 47). Si l'on veut donc concilier les propriétés de la présupposition (elle peut être annulée sous la négation externe) et une vision monogiste (de l'univocité) de la pragmatique, alors la seule

---

<sup>14</sup> « The only way out of this impasse for the proponent of semantic presupposition is to turn to a logic in which modus tollens need not hold. Here the most obvious is a three-valued logic » (Gazdar, 1979 : 91).

solution consiste à abandonner la définition sémantique de la présupposition et adopter une définition pragmatique. L'alternative, plus radicale, consiste à abandonner tout simplement le concept de présupposition et de recourir à la notion d'implicature (cf. § 4, et Karttunen et Peters, 1979 notamment).

La définition pragmatique de la présupposition a été donnée par Stalnaker (1977). La présupposition n'est plus définie par l'implication de  $P$  et de  $non-P$  à  $Q$ , mais comme une disposition du locuteur : une proposition  $P$  est une présupposition pragmatique d'un locuteur dans un contexte donné si (i) le locuteur fait l'hypothèse ou croit que  $P$ , (ii) fait l'hypothèse ou croit que son interlocuteur fait l'hypothèse ou croit que  $P$ , (iii) fait l'hypothèse ou croit que son interlocuteur reconnaît qu'il fait ces hypothèses, ou a ces croyances. Cette définition est basée sur la notion de *connaissance mutuelle* : une présupposition est une proposition qui appartient à la connaissance commune, ou est introduite dans la connaissance commune comme si elle en faisait déjà partie. Par exemple, en (21), le locuteur fait une présupposition qui appartient à la connaissance commune, alors qu'en (22), il prétend qu'elle fait partie de la connaissance commune :

- (21) Marie sait qu'on viendra ce soir chez elle.  
Présupposition : On vient ce soir chez Marie.
- (22) Jacques à ses étudiants de première année :  
Vous savez tous que Grice est à l'origine de la pragmatique contemporaine.  
Présupposition : Grice est à l'origine de la pragmatique contemporaine.

La définition pragmatique de la présupposition a certains avantages : (i) elle explique la variation des présuppositions de contexte en contexte, (ii) elle permet de séparer clairement implication (*entailment*) et présupposition, (iii) elle permet la simplification de la description sémantique (cf. l'exemple du verbe factif *savoir*). Mais elle doit faire face à des objections sérieuses : la notion sur laquelle elle se base, la *connaissance commune*, ne reçoit pas une définition consistante, et, surtout, elle ne remplit pas la fonction qu'elle est supposée remplir. Sperber et Wilson (1982, 1986/1995) ont en effet montré que la notion de connaissance commune conduit à une régression à l'infinie. Selon la définition de la connaissance commune, une proposition  $P$  ne peut jamais faire partie d'un tel ensemble, comme le montre sa définition en (23) :

- (23) Un locuteur  $L$  et un interlocuteur  $I$  savent mutuellement une proposition  $P$  si et seulement si
- (i)  $L$  sait que  $P$
  - (ii)  $I$  sait que  $P$

- (iii) L sait (ii)
  - (iv) I sait (i)
  - (v) L sait (iv)
  - (vi) I sait (iii)
- et ainsi de suite à l'infini.

En d'autres termes, il est impossible que *P* puisse être mutuellement connue de *L* et de *I*.

En second lieu, la notion de connaissance commune permet d'expliquer pourquoi certaines informations ne sont pas formulées explicitement dans la communication : l'explication est qu'elles appartiennent à la connaissance commune. Dans la communication verbale, les locuteurs implicite un certain nombre d'informations parce que si cela n'était pas le cas, ils passeraient leur temps à expliciter des informations déjà connues. Cependant, une telle explication doit montrer que la connaissance commune a une réelle fonction dans la communication. Notamment, la connaissance commune doit être à la fois une condition nécessaire et une condition suffisante à la communication.

Or, Sperber et Wilson (1982) ont montré que la connaissance commune n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante à la communication. Elle n'est pas une condition suffisante, car nous sommes souvent obligés d'inférer par implicature des informations appartenant au contexte, bien que ne faisant pas partie de la connaissance commune. Si par exemple je *refuse* un verre de vin en répondant (24) à mon fils, alors, à moins de penser que je suis incohérent, il sera obligé de construire une hypothèse contextuelle comme (25), bien qu'il ait de bonnes raisons de penser qu'elle soit fausse :

- (24) *Axel* : Veux-tu un verre de vin ?  
*Jacques* : Je suis linguiste.
- (25) Les linguistes ne boivent pas d'alcool.

En second lieu, si la connaissance commune était une condition nécessaire à la communication, alors celle-ci ne devrait pas échouer, puisqu'elle se base uniquement sur des propositions qui sont mutuellement partagées par les interlocuteurs. La communication verbale, inférentielle, est effectivement à haut risque et comme dans l'exemple (24), poursuivi en (26), peut donner lieu à un échec :

- (26) *Axel* : Ah ! Ah ! Depuis quand les linguistes sont-ils abstinents ?

Nous sommes donc arrivés à une conclusion négative : la définition sémantique mène à une impasse, à moins d'accepter le coût théorique d'une logique à trois valeurs de vérité, et la

définition pragmatique conduit à une approche irréaliste de la communication, avec une notion trop complexe à formaliser comme celle de connaissance commune.

Comment sortir de l'impasse ? J'ai mentionné une solution possible, radicale, qui consiste simplement à abandonner la notion de *présupposition* au profit de celle d'*implicature*. Mais nous verrons que cette solution n'est pas meilleure et conduit à des nouvelles difficultés. La dernière solution consiste à revenir sur les raisons pour lesquelles la définition sémantique de la présupposition conduit à une impasse : la négation. C'est dans cette direction que je propose de trouver une solution à l'impasse définitionnelle. Nous verrons qu'en distinguant négation descriptive et négation métalinguistique, nous pourrions conserver un critère de démarcation entre présupposition et implicature d'une part, et entre sémantique et pragmatique de l'autre (§ 5).

#### 4. Implicatures conventionnelles et conversationnelles

Avant de donner l'argument principal permettant de réinterpréter les présuppositions comme des implicatures, j'aimerais rappeler rapidement en quoi consiste la notion d'implicature. Ceci est d'autant plus important que la notion d'implicature a souvent été assimilée à des notions vagues comme le *sous-entendu* par exemple (Ducrot, 1972). La notion d'implicature a été introduite par Grice dans son article « Logic and conversation », une des conférences William James données en 1967, publiées de manière confidentielle en 1969.

Un implicature est une proposition intentionnée par le locuteur, transmise indirectement *via* un autre contenu (ce qui est DIT). L'implicature correspond donc à ce que le locuteur VEUT DIRE (*means*), au sens de *signification non naturelle* (*meaning<sub>NN</sub>*) (Grice, 1989 : 220) :

« “*A* meant<sub>NN</sub> something by *x*” is (roughly) equivalent to “*A* intended the utterance of *x* to produce some effect in an audience by means of the recognition of this intention” ».

En d'autres termes, un locuteur dit *P* pour dire *Q*. La récupération, ou le calcul de l'implicature, obéit à une stratégie de que nous avons décrite en section 2. De manière plus générale, une implicature, dite conversationnelle, est déclenchée via la présomption que le locuteur respecte le principe de coopération<sup>15</sup> et utilise ou exploite (viole de manière ostensive) l'une des neuf maximes de conversation, regroupées en 4 catégories (quantité<sup>16</sup>, qualité<sup>17</sup>, relation<sup>18</sup>, manière<sup>19</sup>).

<sup>15</sup> « Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged » (Grice, 1975 : 45).

<sup>16</sup> Donnez autant d'information qu'il est requis, mais pas plus.

Grice distingue deux grandes catégories d'implicature : *conventionnelle* et *conversationnelle*. Les implicatures conventionnelles sont non calculables, non annulables, détachables, conventionnelles, indépendantes de l'énonciation et déterminées ; les implicatures conversationnelles sont calculables, annulables, non détachables, non conventionnelles, dépendantes de l'énonciation et indéterminées (Sadock, 1978, et Moeschler & Reboul, 1994, chapitre 9).

Les implicatures conversationnelles sont *généralisées* (ICG) si elles sont déclenchées par une forme linguistique et les maximes, ou *particulières* (ICP) si c'est le seul recours aux maximes qui les déclenche. Enfin, les implicatures non conversationnelles (INC) sont déclenchées par des maximes non conversationnelles, esthétiques, sociales ou morales, comme les maximes de politesse, telle que « 'Be polite', that are also minimally observed by participants in talk exchanges » (Grice, 1975 : 47). Les exemples (27) à (30) sont des exemples de ces différents d'implicatures :

- (27) John est anglais, il est donc courageux.  
IC(onventionnelle) : les Anglais sont courageux.
- (28) John est anglais, il est courageux.  
ICP : les Anglais sont courageux.
- (29) John est entré dans une maison.  
ICG : John est entré dans une maison qui n'est pas la sienne.
- (30) Tu peux fermer la porte.  
INC : le locuteur et son interlocuteur sont proches.

Cette classification est généralement représentée de la manière suivante (Levinson, 1983, Sadock, 1978, Moeschler & Reboul, 1994, Moeschler, 2012b.) :

---

<sup>17</sup> Faites que votre contribution soit vraie.

<sup>18</sup> Soyez pertinent.

<sup>19</sup> Soyez clair.

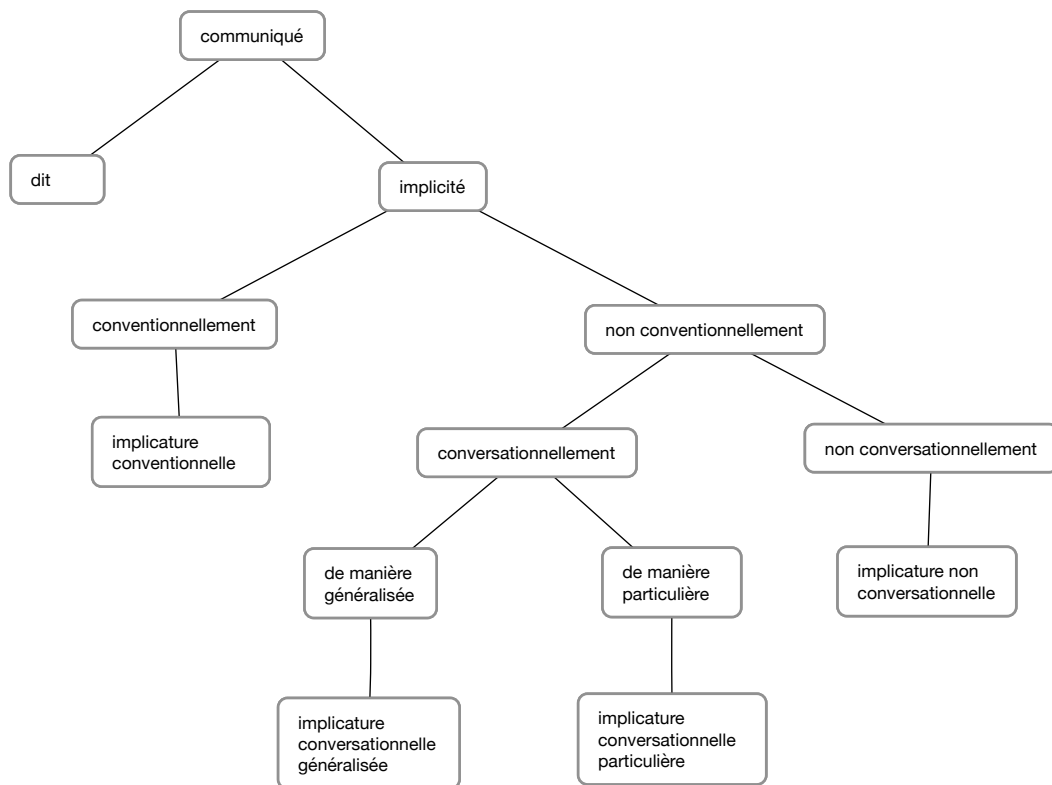


Figure 3 : classification des implicatures selon Grice

Nous pouvons maintenant regarder comment le rapprochement entre présupposition et implicature a pu se faire. Karttunen et Peters (1979) sont les premiers à réinterpréter les présuppositions comme des implicatures. L'argument principal concerne les conditionnelles contrefactuelles. L'analyse sémantique classique stipule qu'une conditionnelle contrefactuelle *présuppose* la fausseté de son antécédent (31) :

(31) S'il pleuvait dehors, le bruit de la pluie étoufferait nos voix.

Comme le bruit de la pluie n'étouffe pas la voix du locuteur, et que la conversation peut suivre son cours, c'est que l'antécédent de la conditionnelle est faux : (31) présuppose donc qu'il ne pleut pas. Or des exemples montrent que l'antécédent d'une conditionnelle contrefactuelle peut être vrai et que sa fausseté, comme en (31), est une implicature conversationnelle, annulable, comme en (32) :

(32) Si Marie était allergique à la pénicilline, elle aurait exactement les symptômes qu'elle a.

Dans cet exemple, le locuteur n'affirme pas que Marie est allergique, mais que c'est une possibilité. Que cette possibilité soit une implicature est confirmée par son annulabilité :

- (33) Si Marie était allergique à la pénicilline, elle aurait exactement les symptômes qu'elle a. Mais nous savons tous qu'elle ne l'est pas.

D'un autre côté, que penser des conditionnelles simples, comme en (34) ?

- (34) Si Jean va dans notre direction, il nous prendra en voiture.

La proposition *Jean va dans notre direction* est envisagée comme épistémiquement possible, alors que dans la contrefactuelle, elle n'est pas envisagée comme telle :

- (35) Si Jean allait dans notre direction, il nous prendrait en voiture

Dans ces conditions, pour Karttunen et Peters (1981 : 8), les phrases conditionnelles communiquent une implicature conventionnelle, définie comme suit :

- (36) *Si A alors B* implicite conventionnellement  
 a. mode indicatif : il est épistémiquement possible que A  
 b. mode subjonctif : il est épistémiquement possible que  $\neg A$ <sup>20</sup>.

Si cette solution est intéressante pour les phrases conditionnelles, elle est difficilement applicable aux présuppositions qui sont lexicalement déclenchées, comme dans le cas de verbes factifs, contre-factifs, semi-factifs (Kiparsky et Kiparsky, 1971). Il semble qu'il soit donc nécessaire de garder à côté des différents types d'implicatures<sup>21</sup>, la notion de présupposition, quelle que soit sa définition. Mais une vision intégrée des relations de sens sémantiques et pragmatique doit être basée sur des critères stables, et c'est ce que nous allons proposer maintenant.

Une voie alternative consiste à prendre sérieusement en compte l'hypothèse que le sens doit être décomposé en différents niveaux. L'approche gricéenne classique fait la différence entre ce qui est DIT et ce qui est IMPLICITÉ CONVENTIONNELLEMENT et CONVERSATIONNELLEMENT de manière GÉNÉRALISÉE et PARTICULIÈRE (Moeschler 2012b, figure 3) ; la théorie de la

<sup>20</sup> Le contraste en français entre conditionnelle simple et conditionnelle contrefactuelle (présent vs imparfait/plus-que-parfait, Reboul & Moeschler, 2001) est parallèle au contraste en anglais entre mode indicatif/subjectif.

<sup>21</sup> La catégorie des implicatures conventionnelles n'a pas été utilisée, sauf récemment dans les approches sémantiques à la Potts, et les différents types d'approches pragmatiques se focalisent, généralement de manière exclusive, soit sur les implicatures conversationnelles généralisées (implicatures-Q, implicatures-R/M, Horn, 1984 ; implicatures-Q, implicatures-I, implicatures-M chez Levinson, 2000), soit sur les implicatures particulières (Sperber et Wilson, 1986, Carston, 2002).



pertinence fait une différence entre *explicature* et *implicature* ; de son côté, Potts (2005) fait une distinction entre deux grandes catégories de signification : la première catégorie contient celles qui sont *contextuellement dépendantes*, dont les *implicatures conversationnelles*, les présuppositions déclenchées conversationnellement (ou *présuppositions pragmatiques*), alors que la seconde catégorie correspond aux *implications*, comprenant les *présuppositions conventionnelles* (déclenchées par le sens conventionnel d'expressions linguistiques, comme les verbes factifs), les *implicatures conventionnelles*, et les *implications en-cause* (*at-issue entailments*), par exemple le fait que dans (37), l'énoncé implique que *Marie croit que Max a reçu une promotion*, même si cette proposition ne fait pas partie des croyances du locuteur :

(37) Marie croit faussement que cet imbécile de Max a reçu une promotion.

Ces différents types de contenus sont représentés comme suit chez Potts (2005 : 23) :

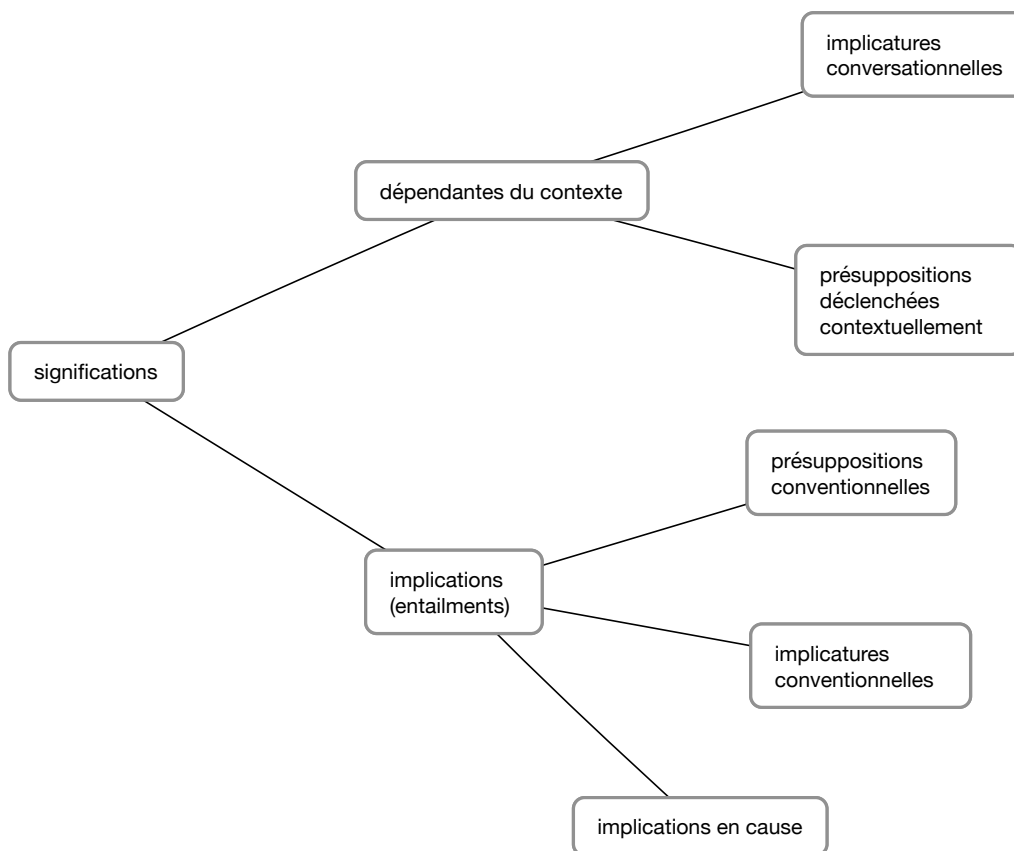


Figure 4 : les différents types de significations chez Potts (2005 : 23)

La différence entre les deux grandes catégories de signification est basée sur l'opposition entre *engagement* (*commitment*) et *niabilité* (*deniability*). Je voudrais approfondir cette opposition, mais en gardant à l'esprit la différence entre sémantique et pragmatique, et en ajoutant un certain nombre de critères.

### 5. Critères de distinction entre présupposition et implicature

J'aimerais poser la question de la différence entre présupposition et implicature dans le cadre d'une approche globale de la signification, basée sur les critères suivants :

- contenus explicites vs implicites
- contenus inférentiels vs non inférentiels
- contenus vériconditionnels vs non vériconditionnels
- contenus impliquant l'engagement du locuteur vs n'engageant pas l'engagement du locuteur
- contenus contextuellement dépendants vs non contextuellement dépendant et
- comportement sous la négation.

J'appliquerai ces critères à quatre types de contenus : implications (*entailment*), présupposition, explicature et implicature.

1. *Implications* : les implications sont des contenus *implicites* (elles ne font pas partie de sens explicite de la phrase), elles ne sont *pas inférentielles* (elles sont le résultat d'une relation implicative triviale, cf. Sperber et Wilson, 1986/1995), à savoir ne nécessitent aucune prémisses pour être tirée ; elles sont *vériconditionnelles* (si *P* est vraie, alors son implication *Q* est vraie) ; elles impliquent *l'engagement du locuteur*, car le locuteur ne peut pas les nier, i.e. elles donnent lieu à une contradiction si elles sont niées ; elles ne sont *pas contextuelles*, i.e. elles ne demandent pas de prémisses contextuelle. Les implications lexicales en sont un bon exemple : (39) est une implication lexicale de (38), car elle est basée sur le postulat de sens (40) (Gordon & Lakoff, 1975). De plus, elle ne peut pas être niée, comme le montre (41) :

(38) Nath a acheté un chow-chow.

(39) Nath a acheté un chien.

(40)  $\forall x[\text{chow-chow}(x) \rightarrow \text{chien}(x)]$

(41) # Nath a acheté un chow-chow, mais pas un chien.

2. *Présuppositions* : Les présuppositions sont des contenus *implicites*, *non inférentiels*, *vériconditionnels*, impliquant *l'engagement* du locuteur. Mais contrairement aux

implications, elles peuvent être *contextuellement dépendantes*, notamment lorsqu'elles ne font pas partie de l'arrière-plan conversationnel (*conversational background*), comme dans l'exemple (22), repris en (42) :

(42) *Jacques à ses étudiants de première année* : Vous savez tous que Grice est à l'origine de la pragmatique contemporaine.

Présupposition : Grice est à l'origine de la pragmatique contemporaine.

Un autre critère de distinction entre présupposition et implication est leur comportement sous la négation : l'annulation d'une présupposition se fait uniquement sous la négation *métalinguistique*, non vériconditionnelle (Horn, 1985, 1989, Moeschler, 2013b), alors que la réfutation d'une implication se fait sous la simple négation *descriptive*, vériconditionnelle, en vertu de la définition logique de l'implication (si *P* est faux, alors *Q* est vrai ou faux). En effet, (43) n'est pas un exemple de négation métalinguistique, mais simplement de négation descriptive, vériconditionnelle : l'implication de la phrase positive est fautive :

(43) Nath n'a pas acheté un chow-chow, mais un siamois.

Implication : Nath n'a pas acheté un chien.

3. *Explicatures* : Les explicatures sont des contenus *explicites*, *inférentiels*, *vériconditionnels*, impliquant *l'engagement du locuteur*, *contextuels* et *pragmatiques*. Elles peuvent être défaites, mais uniquement sous la négation descriptive (44). Lorsque la négation métalinguistique est en jeu (45), c'est en fait la présupposition sous-jacente qui est niée :

(44) Abi et Fée n'ont pas escaladé [ensemble] la Roche de Solutré.

(45) Abi et Fée n'ont pas escaladé la Roche de Solutré, puisqu'elles n'ont jamais fait d'escalade ensemble.

Présupposition niée : Abi et Fée font de l'escalade ensemble.

4. *Implicatures* : Les implicatures ne sont pas des contenus explicites, elles sont le résultat d'une *inférence*, mais sont *non vériconditionnelles*, n'impliquent pas l'engagement du locuteur (elles sont *annulables*) et sont *contextuelles*, donc *pragmatiques*. Comme les présuppositions, elles sont annulables par une négation *métalinguistique* :

(46) Anne a trois enfants.

Implicature: Anne n'a pas quatre enfants.

(47) Anne n'a pas trois enfants, mais quatre.

Implicature : il est faux qu'Anne n'a pas quatre enfants

Ces propriétés peuvent être représentées par le tableau suivant :

<b>implication</b>	<b>présupposition</b>	<b>explicature</b>	<b>implicature</b>
implicite		explicite	implicite
non inférentielle		inférentielle	
vériconditionnelle			non vériconditionnelle
engagement du locuteur			pas d'engagement du locuteur
contextuelle	non contextuelle		

Tableau 1 : les propriétés des différents types de signification

La figure 5 représente l'arbre de décision hiérarchisant les propriétés des ces différents types de signification :

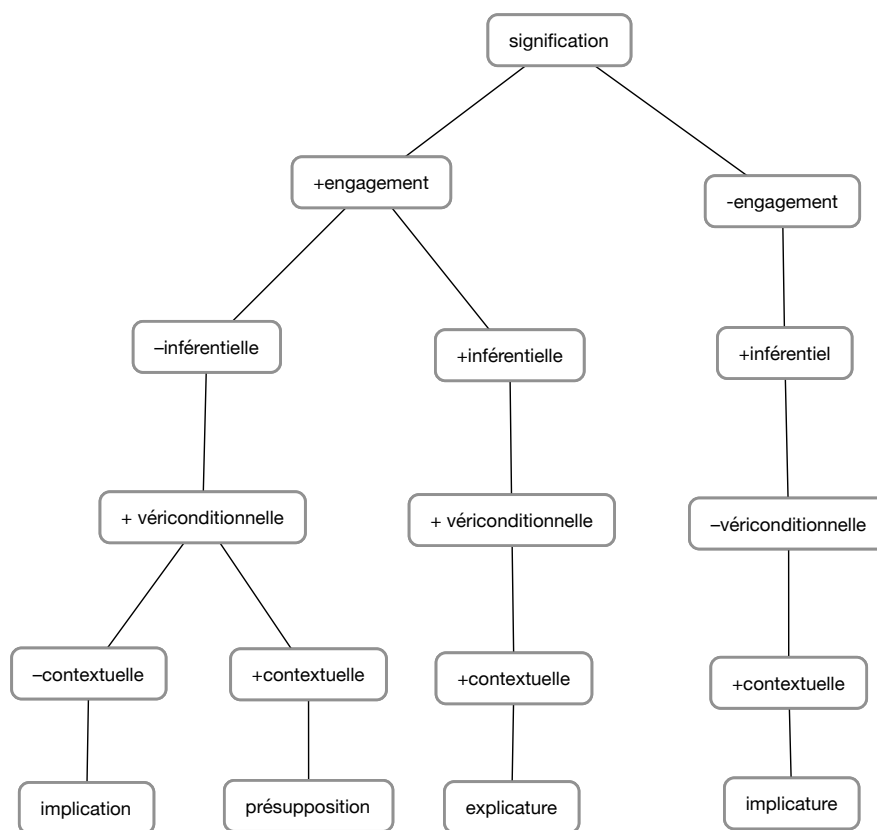


Figure 5 : les différents types de signification

Nous avons donc un certain de critères qui permettent de distinguer ces quatre types de significations<sup>22</sup>. Il est cependant possible de donner un critère permettant de distinguer entre présupposition et implicature. C'est le test de la *négation métalinguistique*. Nous venons en effet de voir que tant l'implication que l'explicature ne peuvent pas être sous négation métalinguistique. Si la négation métalinguistique peut avoir dans sa portée une présupposition et une implicature, a-t-elle le même effet ? Dans Moeschler (2006) et (2013c), il a été démontré qu'il y a en fait deux négations métalinguistiques, dont les effets sont différents.

On peut utiliser en effet plusieurs critères pour distinguer ces deux types de négations métalinguistiques : l'*implication*, les *connecteurs* et les *relations de discours*. Pour déterminer ces propriétés, nous allons examiner les relations entre NEG, la phrase négative, COR, la phrase corrective, et POS, la contrepartie positive de la phrase négative.

1. *Implications* : dans la négation d'une implicature, COR implique POS ; dans la négation d'une présupposition, COR implique NEG et sa présupposition, comme le montrent le contraste entre (48) et (49) :

(48) Anne n'a pas trois enfants mais quatre.

Implications : Anne a quatre enfants et Anne a trois enfants.

(49) Abi ne regrette pas d'avoir échoué : elle a réussi.

Implications : Abi ne regrette pas d'avoir échoué et Abi n'a pas échoué.

2. *Connecteurs* : si l'on veut relier NEG et COR par un connecteur, il y a une différence importante entre ces deux types de structures. Dans la négation d'une implicature, le connecteur est *mais*, alors que COR est introduite par *parce que* ou *puisque* dans la négation d'une présupposition :

(50) Anne n'a pas trois enfants, mais quatre.

(51) Abi ne regrette pas d'avoir échoué, puisqu'elle a réussi.

(52) \*Abi ne regrette pas d'avoir échoué, mais elle a réussi.

(53) # Anne n'a pas trois enfants, puisqu'elle en a quatre.

On notera que (52) est agrammatical, alors que (53), avec un *puisque* introduisant la phrase corrective de la négation d'une implicature, donne lieu non pas à l'interprétation de CONTRASTE, mais à une justification du fait que Anne ne peut pas avoir trois enfants.

---

<sup>22</sup> Dans Moeschler (2012a et 2013a), j'ai proposé un autre critère, celui des tables de vérité. Pour des raisons de place, je ne développerai pas leurs différentes conditions de vérité.

3. *Relations de discours* : dans les situations, les relations de discours ne sont pas les mêmes : dans la négation d'une implicature, c'est une relation de CONTRASTE qui prévaut, dont l'une des fonctions est argumentative : les conclusions que l'on pourrait tirer de POS sont annulées au profit des conclusions qu'on pourrait tirer de NEG. Par exemple, on pourrait tirer la conclusion que Anne est méritante du fait d'avoir trois enfants (en plus de son métier de chercheur). En revanche, ce que permet de faire COR, c'est d'annuler cette conclusion au profit d'une conclusion plus forte : Anne n'est pas méritante, elle est exceptionnelle. Ceci peut être rendu explicite dans le petit dialogue (53) :

- (54) A : Anne est vraiment méritante : elle a trois enfants et elle conduit une belle carrière de chercheur.  
 B : Non, Anne n'a pas trois enfants, mais quatre, et elle n'est pas méritante, mais exceptionnelle.

Dans le cas de la négation d'une présupposition, la relation de discours n'est pas le CONTRASTE, mais l'EXPLICATION. COR explique pourquoi NEG et sa présupposition sont fausses. Le dialogue (54) explicite cette relation :

- (55) A : Abi est incroyable : elle ne regrette pas d'avoir échoué à ses examens.  
 B : En effet, elle ne peut pas regretter pas d'avoir échoué : la raison est qu'elle les a réussis.

En résumé, nous avons trois critères permettant de distinguer présupposition et implicature : l'implication, les connecteurs et les relations de discours sous la négation métalinguistique. C'est donc la négation métalinguistique qui constitue le test principal permettant de distinguer présupposition et implicature.

## 6. Conclusion

Nous avons proposé des critères et un test pour distinguer présupposition et implicature. Ces propriétés sont à la fois conceptuelles et formelles. Mais elles doivent, pour être opérationnelles, concorder avec un certain nombre de propriétés fonctionnelles des présuppositions. Si nous n'avons pas, dans cette étude, voulu commencer par l'examen de ces propriétés, nous aimerions terminer sur ces quatre propriétés :

1. Les présuppositions ne sont pas sensibles aux changements de *valeur de vérité* des phrases énoncées, les implicatures le sont : nous avons vu que la définition sémantique des présuppositions dit que la présupposition est conservée sous la négation ; de son côté, l'implicature conversationnelle n'est pas active sous la négation descriptive (Moeschler,

2013c) – (56) n'implique pas la négation de l'implicature ANNE N'A PAS QUATRE ENFANTS pour des raisons de pertinence :

(56) Anne n'a pas trois enfants, mais deux.

2. Les implicatures sont *annulables*, à savoir, elles peuvent être annulées sans contradiction dans un énoncé positif (57), alors que les présuppositions ne sont annulables que sous la négation métalinguistique (58) :

(57) Anne a trois enfants, elle en a même quatre.

(58) Ma fille n'est pas au Japon : je n'ai pas de fille

3. Les implicatures sont *calculables* et donc sensibles au contexte, les présuppositions (sémantiques) ne le sont pas ; on peut en effet avoir des doutes sur une implicature intentionnée, alors que la présupposition est calculée automatiquement, sans prémisse contextuelle :

(59) A : Il me semble que Jean ne rentre pas souvent chez lui ces derniers temps ?

B : Qu'est-ce que tu insinues ? Qu'il a une maîtresse ?

(60) A : J'ai décidé de donner le poste de manager à Jean.

B : C'est une excellente idée, d'autant plus qu'il a arrêté de boire ! (Reboul, 2013 : 263)

4. Les présuppositions sont des informations d'*arrière-plan*, les implicatures sont les informations visées et intentionnées par le locuteur, donc de *premier-plan*. En effet, les présuppositions ne sont pas des informations focales. Ceci est visible dans les couples question-réponse, où les présuppositions doivent être partagées (61). En revanche, les implicatures ne sont pas des informations d'arrière-plan, mais de premier plan : elles peuvent donner lieu à un enchaînement (62), alors que la présupposition (Ducrot, 1972), ne donne pas lieu à un tel enchaînement (63) :

(61) A : Qui a appelé ?

B : Ta mère.

Présupposition : quelqu'un a appelé

(62) Anne a quatre enfants, donc elle n'en a pas cinq.

Implicature : Anne n'a pas cinq enfants

(63) # Ma fille est au Japon, donc j'ai une fille.

Présupposition : J'ai une fille

Est-ce que ces propriétés fonctionnelles sont en accord avec les critères que nous avons proposés ? Le premier critère est en accord avec le critère [ $\pm$ vériconditionnelle] discuté ; le second critère, l'annulabilité, est en accord avec le critère [ $\pm$ engagement] ; le troisième critère

(calculabilité) est en accord avec le critère [ $\pm$ contextuel] ; enfin, le quatrième critère (arrière-plan) est en résonance avec le critère [ $\pm$ inférentiel].

### Références

Allan K. et Jaszczolt K. (2012), *The Cambridge Handbook of Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Austin J.L. (1962), *How to Do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press.

Beaver D. (2001), *Presupposition and Assertion in Dynamic Semantics*, Stanford, CSLI Publications.

Beaver D. (2014), « IT Constructions : Focus and exhaustivity in clefts and exclusives », conférence donnée à l'Université de Genève, 18 décembre 2014.

Beaver D., Cope J. et von Stechow P. (2013), « Semantics and pragmatics », in Anderson S.R., Moeschler J. et Reboul F. (éds), *L'interface Langage-Cognition. Actes du 19<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes, Genève, 22-27 juillet 2013*, Genève, Librairie Droz, 333-351.

Blakemore D. (1992), *Understanding Utterances. An Introduction to Pragmatics*, Oxford, Blackwell.

Carston R. (2002), *Thoughts and Utterances. The Pragmatics of Explicit Communication*, Oxford, Blackwell.

Chierchia G. (2013), *Logic in Grammar. Polarity, Free Choice, and Intervention*, Oxford, Oxford University Press.

Chierchia G. et McConnell-Ginet S. (1990), *Meaning and Grammar. An Introduction to Semantics*, Cambridge (MA), MIT Press.

Cohen L.J. (1971), « Some remarks on Grice's view about the logical particles of natural language », in Bar-Hillel Y. (éd.), *Pragmatics of Natural Language*, Dordrecht, Reidel, 50–68.

Cole P. et Morgan J.L. (éds) (1975), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press.

Ducrot O. (1972), *Dire et ne pas dire. Éléments de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.

Frege G. (1892), « Über Sinn und Bedeutung », *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, n° 100, 25-50.



- Frege G. (1971), « Sens et dénotation », in *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil, 102-126.
- Gazdar G. (1979), *Pragmatics. Implicature, Presupposition, and Logical Form*, New York, Academic Press.
- Geurts B. (2010), *Quantity Implicature*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Gordon D. et Lakoff G. (1975), « Conversational postulates », in Cole P. et Morgan J.L. (éds), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 83-106.
- Grice H.P. (1975), « Logic and conversation », in Cole P. et Morgan J.L. (éds), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 41-58.
- Grice H.P. (1989), *Studies in the Way of Words*, Harvard, Massachusetts, Harvard University Press.
- Horn, L.R. (1984), « Toward a new taxonomy for pragmatic inference », in Schiffrin D. (éd.), *Meaning, Form and Use in context: Linguistic Applications. Proceedings of GURT'84*, Washington (D.C.), Georgetown University Press, 11-42.
- Horn L.R. (1985), « Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity », *Language*, n° 61(1), 121-174.
- Horn L.R. (1989), *A Natural History of Negation*, Chicago, The Chicago University Press.
- Horn L.R. et Ward G. (éds) (2004), *The Handbook of Pragmatics*, Oxford, Basil Blackwell.
- Karttunen L. et Peters S. (1979), « Conventional implicature », in Oh, C.K. and Dinneen, D.A. (éds), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press, 1-56.
- Kempson R. (1975), *Presupposition and the Delimitation of Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Kiefer F. (1974), « Sur les présuppositions », in *Essais de sémantique générale*, Paris, Hermann, 81-116.
- Kiparsky P. et Kiparsky C. (1971), « Fact », in Steinberg D.D et Jakobovits L.A. (éds), *Semantics. An Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics and Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 345-369.
- Korta K. et Perry J. (2011), *Critical Pragmatics. An Inquiry into Reference and Communication*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Levinson S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Levinson S.C. (2000), *Presumptive Meanings. The Theory of Generalized Conversational Implicature*, Cambridge (MA), The MIT Press.
- Moeschler J. (2006), « Négation, polarité, asymétrie et événements », *Langages*, n° 162, 90-106.
- Moeschler J. (2012a), « Pourquoi le sens est-il structuré ? Une approche vériconditionnelle de la signification linguistique et du sens pragmatique », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, n° 30, 53-71.
- Moeschler J. (2012b), « Conversational and conventional implicatures », in Schmidt H.J. (éd.), *Cognitive Pragmatics*, Berlin, Mouton de Gruyter, 407-434.
- Moeschler J. (2013a), « Is a speaker-based pragmatics possible ? Or how can a hearer infer a speaker's commitment ? », *Journal of Pragmatics*, n° 43, 84-97.
- Moeschler J. (2013b), « Négation, portée et distinction négation descriptive/métalinguistique », in François J., Larrivée P., Legallois D. & Neveu F. (éds), *La linguistique de la contradiction*, Berne, Peter Lang, 163-179.
- Moeschler J. (2013c), « How 'logical' are logical words ? Negation and its descriptive vs. metalinguistic uses », in Taboada M. et Trnavač R. (éds), *Nonveridicality, Evaluation and Coherence Relations*, Leiden, Brill, 76-110.
- Moeschler J. et Reboul A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- Moeschler J. et Reboul A. (2001), « Conditionnel et assertion conditionnelle », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz, *Recherches Linguistiques*, n° 25, 147-167.
- Oh C.K. et Dinneen D.A. (éds) (1979), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press.
- Ortony A. (1979), « Metaphor : A multidimensional problem », in Ortony A. (éd.), *Metaphor and Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1-16.
- Perry J. (1993), *The Problem of Essential Indexical and Other Essays*, Oxford, Oxford University Press.
- Potts C. (2005), *The Logic of Conventional Implicatures*, Oxford, Oxford University Press.

- Reboul A. (2013), « The social evolution of language and the necessity of implicit communication », in Anderson S.R., Moeschler J. et Reboul F. (éds), *L'interface Langage-Cognition. Actes du 19<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes, Genève, 22-27 juillet 2013*, Genève, Librairie Droz, 253-273.
- Reboul A. et Moeschler J. (1998), *La Pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil.
- Récanati F. (2010), *Truth-Conditional Pragmatics*, Oxford, Oxford University Press.
- Rizzi L. (1990), *Relativized Minimality*, Cambridge (MA), MIT Press.
- Rizzi L. (2004), « Locality and left periphery », in Belletti A. (éd.), *The Cartography of Syntactic Structures*, Volume 3, Oxford, Oxford University Press, 223-51.
- Roberts C. (2004), « Context in dynamic interpretation », in Horn L.R. et Ward G. (éds), *The Handbook of Pragmatics*, Oxford, Blackwell, 197-220.
- Rogers A., Wall B. et Murphy J.P. (éds), *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatures*, Arlington, Center for Applied Linguistics.
- Ross J.R. (1968), *Constraints on Variables in Syntax*, Bloomington, IULC.
- Russell B. (1905), « On denoting », *Mind*, n°14, 479-93.
- Sadock J.M. (1978), « On testing for conversational implicature », in Cole P. (éd.), *Syntax and Semantics 9 : Pragmatics*, New York, Academic Press, 261-280.
- Schmid H.J. (2012), *Cognitive Pragmatics*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- Searle J.R. (1969), *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle J.R. (1979), *Expression and Meaning. Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Searle J.R. et Vanderveken D. (1985), *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sperber D. et Wilson D. (1982), « Mutual Knowledge and relevance in Theories of Comprehension », in Smith N.V. (éd.), *Mutual Knowledge*, New York, Academic Press, 61-85.

Sperber D. et Wilson D. (1986/1985), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.

Sperber D. et Wilson D. (1989), *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.

Stalnaker R.C. (1977), « Pragmatic Presuppositions », in Rogers A., Wall B. et Murphy J.P. (éds), *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatures*, Arlington, Center for Applied Linguistics, 135-147.

Strawson P.F. (1950), « On referring », *Mind*, vol. 59.

Strawson P.F. (1977), « De l'acte de référence », in *Écrits de logique et de linguistique*, Paris, Seuil, 9-38.

von Fintel K. et Heim I. (2011), *Intensional Semantics*, Cambridge (MA), MIT.

Wilson D. (1975), *Presupposition and Non-truth-conditional Semantics*, New York, Academic Press.

Wilson D. et Sperber D. (1979), « Ordered entailments : An alternative to presuppositional theories », in Oh C.K. et Dinneen D.A. (éds), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press, 299-323.

Wilson D. et Sperber D. (1993), « Pragmatique et temps », *Langages*, n° 113, 8-25.

Wilson D. et Sperber D. (2004), « Relevance theory », in Horn L.R. & Ward G. (éds), *The Handbook of Pragmatics*, Oxford, Blackwell, 607-632.

Wilson D. et Sperber D. (2012), *Meaning and Relevance*, Cambridge, Cambridge University Press.